

L'ESPE enfin à la hauteur des attentes ?

On sait que l'ESPE, né notamment dans le sillage de l'UIUFM en 2013, a connu des débuts extrêmement chaotiques. La précipitation et le manque de moyens ont souvent pesé sur son organisation et la formation proposée. L'année 2014-2015 qui vit l'ESPE prendre en charge la formation des stagiaires à mi-temps fut particulièrement compliquée dans l'Académie de Versailles notamment, les aberrations s'étant multipliées (organisation de « partiels » pour les stagiaires, formation durant les vacances scolaires). Les problèmes ont en partie redoublé du fait de l'absence de « gouvernance » à la tête de l'ESPE puisque les démissions de directrices se sont succédées.

L'année scolaire 2015-2016 a commencé sous de meilleures auspices. Les stagiaires ont pu s'inscrire dans des conditions relativement correctes. Les formations ont commencé selon le calendrier indiqué.

Et ce calendrier a exclu les aberrations constatées l'an dernier : il n'y a pas eu de formation durant les vacances ou le samedi et on n'a pas parlé aux professeurs stagiaires de « passer des partiels » comme de simples étudiants. Cette année 2016-2017, on s'en tient au moins à ces avancées.

Il reste beaucoup à faire...

Toutefois certains problèmes demeurent malgré tout. Si le calendrier de l'année semble viable, il existe souvent de gros dysfonctionnements quant aux emplois du temps hebdomadaires. A l'ESPE de Gennevilliers, les emplois du temps changent toujours régulièrement. Les stagiaires dans certaines disciplines en sont à leur cinquième emploi du temps depuis le début de l'année ! Et les informations restent toujours diffusées par mail, parfois une journée à l'avance.

PARTICIPER À UN STAGE EST UN DROIT !

Par méconnaissance, autoritarisme ou par malveillance, l'ESPE diffuse dans certains centres des informations **totale**ment fausses sur les stages syndicaux.

Ainsi une obligation de présence absolue à l'ESPE s'imposerait aux stagiaires qui ne pourraient participer à des stages syndicaux sous peine des pires conséquences.

Une rectification indispensable s'impose : *les stagiaires ont les mêmes droits que les professeurs titulaires quant à la participation aux stages syndicaux*. Ils ont droit à 12 jours de participation à des stages syndicaux par an, que les journées en question aient lieu lors de leurs journées de formation ou d'enseignement dans leur établissement.

Ainsi rien ne peut empêcher les stagiaires de participer au stage de formation organisé par le SNES-Versailles le jeudi 24 novembre 2016.

Le SNES-Versailles intervient auprès de l'ESPE pour que les droits des stagiaires soient respectés.

Des formations trop souvent indigentes

Quand les formations ont lieu dans des conditions acceptables, leur contenu est malheureusement fréquemment critiqué par les stagiaires comme étant insatisfaisants voire indigents. Qu'il s'agisse de cours magistraux de didactique extrêmement pesants et jargonneux ou de « groupes de travail » planchant sur tel ou tel thème lointainement suivi par un formateur, les stagiaires s'avèrent trop souvent déçus et ce d'autant plus que leurs attentes sont importantes.

En outre, le problème de la lourdeur de l'année de formation pour les stagiaires a déjà été pointé par le SNES depuis de nombreuses années. Le passage d'une grande majorité des stagiaires à mi-temps n'est pas un retour au 1/3 temps de service que revendique le SNES et qui fut la règle jusqu'au ministère de Luc Chatel.

On constate, par ailleurs, que les formations sont encore une fois identiques pour les deux catégories de stagiaires et les parcours « adaptés » portent très mal leur nom, faute de moyens généralement.

Pourquoi de telles dérives ?

Ces dérives ne sont, hélas, pas une surprise. Elles tiennent au fait que l'ESPE, pour ne pas froisser des universités, placées en concurrence les unes avec les autres et confrontées à des budgets insuffisants, a été transformée en coquille vide. Faute de moyens, les universités rechignent à mettre en place des parcours adaptés et cherchent à remplir au maximum des formations qui ne prennent pas en compte les besoins de la formation professionnelle des enseignants et des CPE. Sans budget propre, en l'absence de cadrage national et en raison du laissez-faire du Rectorat, l'ESPE n'a pas eu les moyens d'imposer la construction d'une formation de qualité.

Pour le SNES-FSU, obtenir un cadrage est un impératif : faire converger et fédérer les revendications qui s'expriment dans chaque université est, dans l'intérêt des stagiaires et du Service Public d'Éducation, le moyen d'y parvenir.

